

LEÇONS DES TURBULENCES BANCAIRES DE 2023



Denis BEAU
Premier sous-gouverneur de la Banque de France

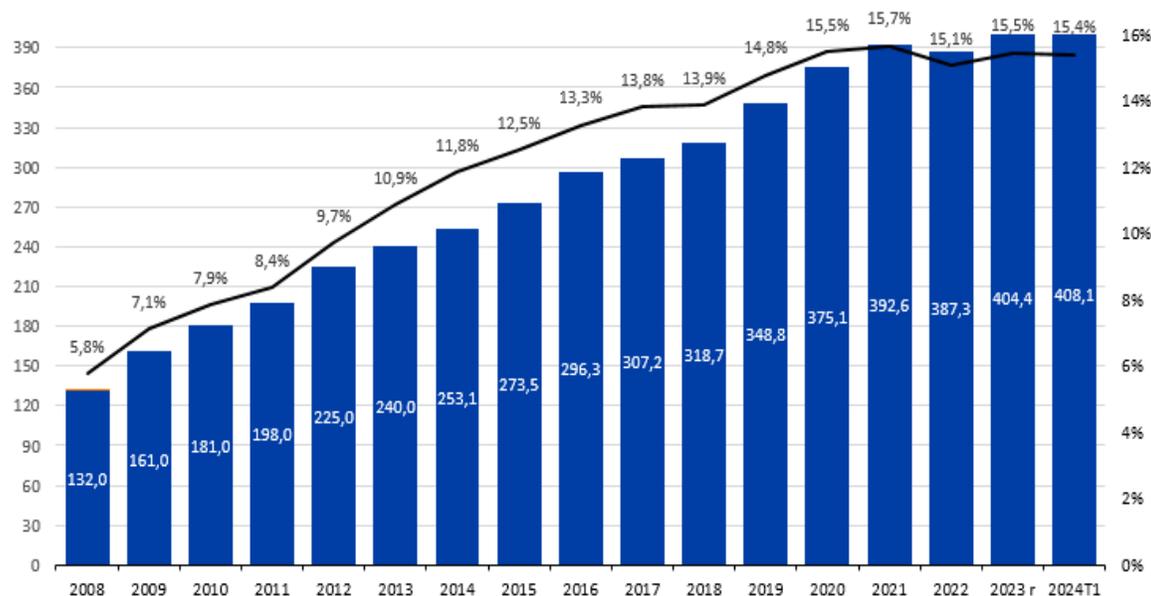


INTRODUCTION

- Les crises de 2023 : des évènements idiosyncratiques qui n'appellent pas à revoir le cadre prudentiel radicalement : **des banques en crise plutôt qu'une crise bancaire systémique**
- Pour autant, nécessaire réflexion à mener sur les enseignements à en tirer **pour les régulateurs et surtout, pour les superviseurs?**
 - Les récentes crises bancaires découlent pour partie de risques anciens : risque de liquidité, risque de taux.
 - Ces risques sont amplifiés par les innovations numériques (réseaux sociaux, développement de la finance « tokenisée »)
 - Ces évolutions appellent à interroger le caractère approprié de la réglementation prudentielle et des pratiques de supervision, qui ont pour objectif de garantir la stabilité financière

MIEUX METTRE EN ŒUVRE ET ADAPTER LES CADRES

- Le bien-fondé du cadre réglementaire défini par les standards internationaux, qui a renforcé la résilience du secteur bancaire, n'est pas invalidé par les faillites des banques régionales nord américaines



Ratio CET1 – 6 principales banques françaises (source ACPR)

SVB

- Des règles prudentielles non applicables**
 - Aux US, les banques de moins de 250md\$ de bilan sont exemptées des principales contraintes prudentielles
 - Si elle avait été soumise à ces règles, la banque SVB aurait enfreint les seuils prévus par la réglementation
 - Sensibilité au risque de taux (EVE) = 35% Tier 1 > max 15%**
 - LCR = ~80% < min 100%**
- Une supervision défailante**

Des lacunes reconnues par la Fed dans son rapport *post mortem*

- Ce constat n'exclut pas une réflexion sur d'éventuelles évolutions ciblées (pondération de certains types de dépôts, accès au financement des banques centrales...)



PRIORITÉ À UNE MISE EN ŒUVRE EXIGEANTE DU CADRE RÉGLEMENTAIRE ET AU RENFORCEMENT DE LA SUPERVISION

Deux
enseignements
principaux

Leçon 1 : Bien appliquer les **règles existantes** et les étendre à l'ensemble des banques du fait des interconnexions multiples et effets de contagion

- *En UE : le cadre bâlois s'applique en totalité à toutes les banques et est complété d'outils additionnels de mesure et suivi des risques et de pouvoirs au superviseur*

Leçon 2 : Rappeler le rôle central de la **supervision** en la renforçant : les ratios prudentiels doivent être accompagnés d'une supervision renforcée

- *En ZE : un superviseur unique conduisant des campagnes thématiques de contrôle sur pièces associées à des missions d'inspection sur place*



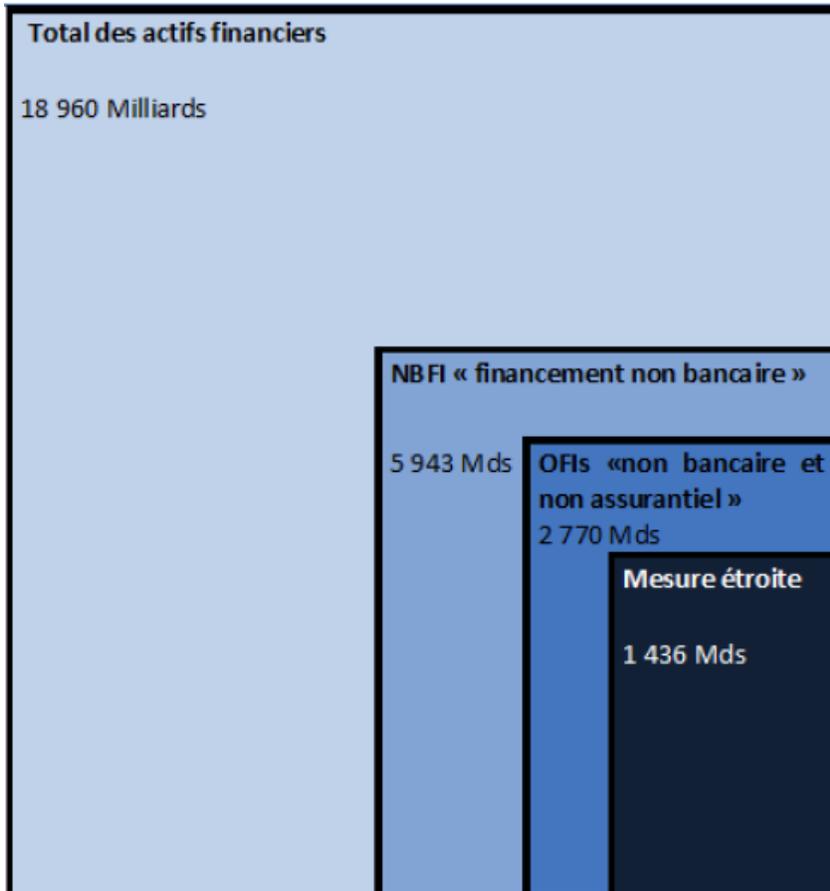
PRIORITÉ À L'ADAPTATION POUR LE CADRE DE GESTION DES CRISES BANCAIRES

Les enseignements des crises récentes pour le cadre de **résolution à prendre en compte pour sa revue** :

- **L'importance des dispositifs exceptionnels de fourniture de liquidité** par les banques centrales. La priorité en zone euro : concevoir un dispositif commun au niveau de l'Eurosystème pour les banques en résolution.
- Le renflouement interne (« bail-in ») doit être complété par **d'autres outils de résolution** fondés sur les transferts, y compris pour les plus grandes banques.
- **Dans l'UE, nous devrions élargir le périmètre de la résolution**, au-delà des grandes banques. Les outils nationaux de gestion de crise doivent être mieux encadrés et ne devraient pas se substituer à la résolution, qui est le cadre harmonisé de la gestion de crise en Europe.
- Les standards internationaux de résolution doivent s'appliquer non seulement aux banques G-SIB, mais aussi à toutes celles qui peuvent avoir un **impact systémique** en cas de défaillance, comme les banques régionales américaines.

II. LA NBFI EST DEVENUE UN SECTEUR MAJEUR DU SYSTÈME FINANCIER

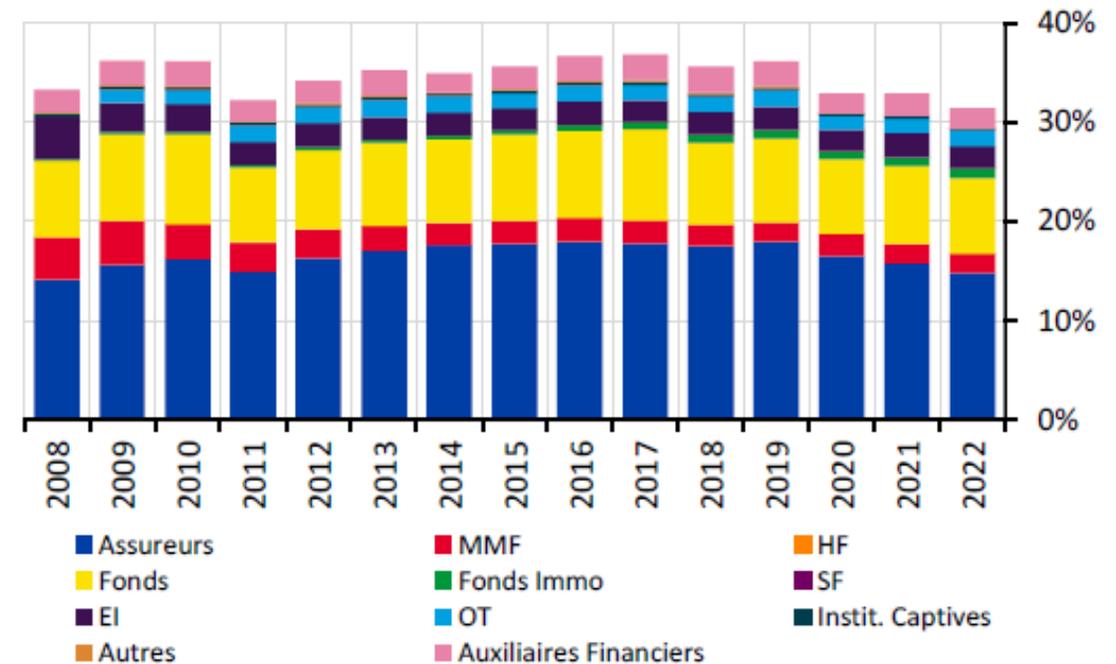
Décomposition de l'actif des institutions financières françaises selon la classification du Conseil de stabilité financière



Source : Données extraites de l'exercice conjoint AMF-Banque de France de cartographie des NBFI dans le cadre du « Non-Monetary Experts Group » du CSF

Evolution du secteur français de la NBFI

x : axe temporel / y : pourcentage des actifs financiers domestiques

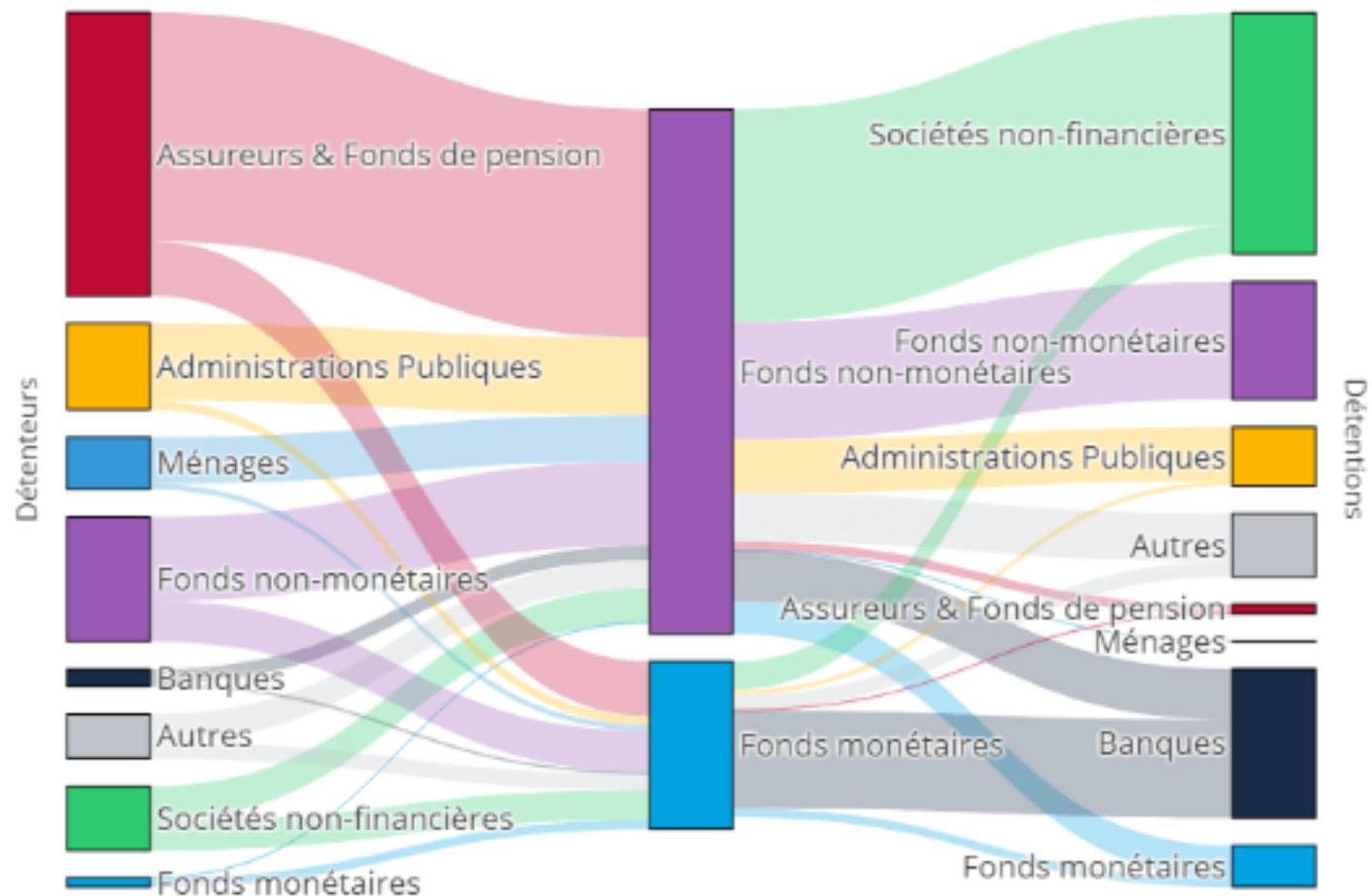


Source: Comptes financiers trimestriels, calculs ACPR et Banque de France. Données issues de la collecte annuelle du CSF.

Dernier point: 2022.

Note: MMF = fonds monétaires, SF = sociétés de financement, EI = entreprises d'investissement, OT = organismes de titrisation

LES INTERCONNEXIONS ENTRE LA NBFI ET LE RESTE DU SYSTÈME FINANCIER SONT SOURCES DE VULNÉRABILITÉS



Le graphique montre :

- les secteurs détenteurs (à gauche) ;
- de fonds d'investissement (au milieu) ;
- et les secteurs émetteurs (à droite) des titres détenus par ces fonds.

Source : SHS-S. Données au Q2 2023 sur les fonds domiciliés en France, hors titres conservés en dehors de la Zone euro ou détenus par l'Eurosystème.



CONCLUSION : LES TRANSFORMATIONS DE LA FINANCE APPELLENT UNE VIGILANCE CONSTANTE DES RÉGULATEURS ET SUPERVISEURS

- L'innovation peut apporter des bénéfices pour les acteurs financiers et leurs clients, *mais* elle peut être aussi un facteur d'instabilité et renforcer les risques.
- La Banque de France travaille à l'émergence d'une réglementation appropriée, ainsi qu'au renouvellement de son offre de services adaptés à la transition numérique via une monnaie numérique de banque centrale.